



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse**

Service Forêt Risques et Crises
Pole Forêt – Crises
Affaire suivie par : Jean – Noël BARBE
04 88 17 85 69
jean-noel.barbe@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le 25 janvier 2023

Le directeur départemental des territoires

à

Destinataires in fine

Objet : enquête publique portant sur la création de servitudes de passage et d'aménagement afin d'assurer la continuité des voies de défense des forêts contre l'incendie du massif des Dentelles de Montmirail au profit du syndicat mixte de défense et de valorisation forestière.

Correctif du dossier de présentation adressé à la demande du commissaire enquêteur :

Du fait que 5 parcelles de la piste DM 430 n'ont été prises en considération dans cette enquête, parce qu'elles sont situées dans le département voisin de la Drôme, les pages 4 de la pièce 00 et 3 de la pièce 14 seront remplacées par les pages 4 et 3 nouvellement imprimées et qui vous sont adressées dans ce courrier.

Ces 2 nouvelles pages et la présente correspondance devront être insérées dans le dossier de présentation mis à l'enquête.

Le chef du service
Forêt, Risques et Crises

Laurent LEVRIER

Services de l'État en Vaucluse
Direction Départementale des Territoires
84905 AVIGNON CEDEX 9
téléphone : 04 88 17 85 00
courriel : ddt@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

LISTE DES DESTINATAIRES

Mairie de Faucon
Rue du Maquis
84110 Faucon

Mairie de Gigondas
13 place Gabrielle-Andéol
84190 Gigondas

Mairie du Crestet
1 chemin des Condamines
84110 Crestet

Mairie de Malaucène
Cours des Isnards
84340 Malaucène

Mairie de Puyméras
8 place de la Mairie
84110 Puyméras

Mairie de Saint-Marcellin-les-Vaison
38 rue de la Magdelaine
84110 Saint-Marcellin-lès-Vaison

Mairie de Séguret
579 B route Claude-Fraud
84110 Séguret

Mairie de Suzette
Le Village
84190 Suzette

Mairie de Vaison-la-Romaine
6 cours Taulignan
84110 Vaison-la-Romaine

Mairie de Beaumes de venise
85 avenue Raspail
84190 Beaumes-de-Venise

Pour chaque piste, la largeur de l'emprise concernée par la servitude est de 10 mètres comprenant une bande de roulement de 6 mètres.

Le tableau ci dessous présente les caractéristiques des pistes concernées par les servitudes.

Nom de la piste	Catégorie	Longueur	Nombre de parcelles concernées par la servitude	Surface totale des emprises de la servitude
DM 10	2ème	6404 m	35	47 110 m ²
DM 11	2ème	1902 m	29	13 739 m ²
DM 12	3ème	2 690 m	11	26 563 m ²
DM 13	3 ème	1 345 m	18	11 276 m ²
DM 20	3 ème	3 797 m	27	33 207 m ²
DM 30	3 ème	7 233 m	58	68 807 m ²
DM 100	3 ème	2 270 m	3	22 254 m ²
DM 110	3 ème	3 620 m	39	32 408 m ²
DM 200	3 ème	580 m	8	5 707 m ²
DM 410	3 ème	1 943 m	52	16 528 m ²
DM 411	3 ème	1 309 m	28	12 043 m ²
DM 420	3 ème	2 566 m	37	23 688 m ²
DM 422	3 ème	1 363 m	25	10 953 m ²
DM 430	3 ème	3 279 m	15	22 665 m ²
DM 431	3 ème	2 352 m	24	17963 m ²

Les dossiers spécifiques à chaque piste sont réalisés en intégrant une enquête parcellaire et l'impact du projet sur l'environnement.

3. APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES

Les pistes concernées par la demande de servitude sont existantes. Les travaux de réfection et d'entretien des pistes DFCl se font selon une périodicité allant de 5 à 15 ans et les travaux de débroussaillage aux abords des pistes DFCl se font tous les 3 à 4 ans. Le coût estimé (hors taxe) de ces travaux pour chaque piste est :

Nom de la piste	Coût de réfection et d'entretien	Coût des travaux de débroussaillage
DM 10	3 200	64 000
DM 11	9 500	19 000
DM 12	13 500	9 000
DM 13	6 800	4 800
DM 20	19 000	13 300
DM 30	36 000	25 300
DM 100	11 500	8 000
DM 110	18 100	12 700
DM 200	2 900	2 000
DM 410	9 700	6 800
DM 411	6 600	4 600
DM 420	12 800	9 000
DM 422	6 800	4 800
DM 430	17 400	12 200
DM 431	11 800	8 200

4. BASES JURIDIQUES RELATIVES AUX SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR LES OUVRAGES DE DFCl

Ce sont l'article L 134-2 du code forestier qui permet la création de servitude :

- débroussaillage latéral d'une largeur de 7 mètres de chaque côté de la piste.

La longueur totale des tronçons de piste concernés par la servitude est de 3 279 mètres. La largeur de l'emprise concernée est de 10 mètres comprenant une bande de roulement de 6 mètres.

4. ESTIMATION SOMMAIRE DES DÉPENSES

Les travaux de réfection et d'entretien des pistes DFCI se font selon une périodicité allant de 5 à 15 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 430 est de 17 400 € (hors taxe).

Les travaux de débroussaillage aux abords des pistes DFCI se font tous les 3 à 4 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 430 est de 12 200 € (hors taxe).

5. DÉROGATIONS À L'INTERDICTION GÉNÉRALE DE CIRCULATION

La voie de défense des bois et forêts contre l'incendie objet de la servitude a le statut de voie spécialisée, non ouverte à la circulation générale.

La circulation est exclusivement réservée :

- aux propriétaires de parcelles traversées par les pistes et aux occupants de leur chef,
- aux bénéficiaires de servitudes établies au titre de l'article 682 du code civil,
- au bénéficiaire de la présente servitude, à ses mandataires ou à ses partenaires,
- aux services appelés à assurer la prévention et la lutte contre les incendies de forêts mentionnés dans l'ordre préfectoral annuel d'opérations "feux de forêts",
- aux personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leur fonction.

6. PARCELLAIRE CONCERNÉ PAR LA SERVITUDE

Commune de Puyméras:

- Parcelle n° 11 - Section : D - Surface : 315186 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 734 m²
- Parcelle n° 118 - Section : D - Surface : 7996 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 644 m²
- Parcelle n° 119 - Section : D - Surface : 1031 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 28 m²
- Parcelle n° 12 - Section : D - Surface : 30124 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 106 m²
- Parcelle n° 13 - Section : D - Surface : 11534 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 217 m²
- Parcelle n° 154 - Section : D - Surface : 382259 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 6627 m²
- Parcelle n° 157 - Section : D - Surface : 43331 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 808 m²
- Parcelle n° 20 - Section : D - Surface : 183134 m²
Surface de la servitude sur la parcelle : 1672 m²